



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 14 janvier 2013, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse et Yves Sigouin sous la présidence de Mme la mairesse Déborah Bélanger.

M. le conseiller André Tremblay est absent.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, M. Mario Charette, directeur du Service de sécurité incendie, M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 19h50. Mme Lucie Bourque, greffière, est présente jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

001/14-01-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe :

en ajournant les items suivants au lundi 28 janvier 2013 à 19h30 :

- D.3 Appel d'offres numéro 2013-01 : Fourniture de deux chargeuses-rétrocaveuses neuves et d'équipements*
- D.4 Appel d'offres numéro 2013-02 sur invitation : Fourniture et installation d'une génératrice neuve*
- G.3 Autorisation de participation au colloque sur la sécurité civile et incendie 2013*
- J.3 Vente d'une partie du lot 42 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand*
- K.2 Demandes de subvention dans le cadre du programme de la « Politique nationale de la ruralité 2007-2014 »*

en modifiant l'item K.3 de l'ordre du jour de façon à ce qu'il se lise désormais comme suit :

K.3 Demande de financement pour « Le Canada en fête » 2013

et en ajoutant l'item suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

D.5 Contrat pour travaux urgents et majeurs de réparations électriques au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 10 décembre 2012



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 (19h30)
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 à (19h45)

Période de questions du public

A.1 Demandes de dérogations mineures

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2012
2. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications avec « PG Solutions »
3. Taux d'intérêt et pénalité pour comptes impayés
4. Approbation du budget 2013 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge
5. Autorisation de paiement des dépenses incompressibles prévues au budget 2013

C Gestion administrative

1. Autorisation de participation aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
2. Adhésions à des associations et corporations professionnelles
3. Formations et congrès
4. Embauche de personnel
5. Embauche d'une adjointe administrative
6. Embauche d'un chauffeur, opérateur et journalier et chauffeur journalier
7. Embauche d'un chauffeur, opérateur et journalier et chauffeur journalier
8. Autorisation de participation à une session de formation de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

D Contrats et appels d'offres

1. Mandat de services professionnels pour un auditeur
2. Appel d'offres public numéro 2012-01 : Conciergerie d'édifices municipaux pour une partie des années 2012, 2013 et 2014 : Ajout au contrat
3. Appel d'offres numéro 2013-01 : Fourniture de deux chargeuses-rétrocaveuses neuves et d'équipements - *ajourné*
4. Appel d'offres numéro 2013-02 sur invitation : Fourniture et installation d'une génératrice neuve - *ajourné*
5. *Contrat pour travaux urgents et majeurs de réparations électriques au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge*

E Avis de motion

1. Adoption du Règlement numéro 213 décrétant l'acquisition de deux chargeuses-rétrocaveuses et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
2. Règlement numéro 213 : Date de la tenue du registre

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

1. Mesures d'urgence 2012
2. Mesures d'urgence 2012 : Approbation des comptes soumis pour l'utilisation de véhicules et d'autres équipements personnels
3. Autorisation de participation au colloque sur la sécurité civile et incendie 2013 - *ajourné*

H Transport routier

1. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Adhésion au Réseau environnement pour l'année 2013
2. Mandat à une firme d'avocats
3. Vente d'une partie du lot 42 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand - *ajourné*

K Loisirs et culture

1. Demande d'aide financière sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)
2. Demandes de subvention dans le cadre du programme de la « Politique nationale de la ruralité 2007-2014 » - *ajourné*
3. Demande de financement pour « Le Canada en fête » 2013
4. Versement de subventions à des organismes pour 2013
5. Plaisirs d'hiver 2013



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

6. Reconnaissance de la mission d'organisme communautaire de la FADOQ - Région des Laurentides
7. Reconnaissance pour l'organisation des jeux FADOQ des Laurentides

L Divers

1. Réseau fibre optique: Vente de fibres excédentaires (fibres en copropriété)
2. Partage de la dépense pour la présence de policiers cadets - été 2013
3. Moratoire sur le mode de paiement de la Sûreté du Québec

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

002/14-01-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

003/14-01-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 10 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 10 décembre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 10 décembre 2012 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

004/14-01-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 (19H30)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 à 19h30 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 à 19h30 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

005/14-01-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 (19H45)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 à 19h45 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 à 19h45 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et fonctionnaires répondent aux questions adressées par le public.

Note : Mme Nicole Bouffard, M. Mario Charette, M. Michel Robidoux et M. Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 19h50.

GESTION FINANCIÈRE

006/14-01-13

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes de décembre 2012 se détaille comme suit :

| | |
|--|-----------------|
| Salaires (ch. # 22025 à 22493) : | 229 098,99 \$ |
| Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) | 136 844,21 \$ |
| Comptes courants (ch. # 130728 à 131044) : | 940 558,89 \$ |
| Total : | 1 306 502,09 \$ |

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

007/14-01-13

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS AVEC « PG SOLUTIONS »

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications avec la compagnie « PG Solutions » pour l'année 2013 au coût total de 26 245,00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

008/14-01-13

TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ POUR COMPTES IMPAYÉS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le taux d'intérêt sur les comptes exigibles et dus à la Ville de Rivière-Rouge soit fixé à sept pour cent (7%) et qu'une pénalité de 0,5% du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année, soit ajoutée au montant des comptes exigibles et dus à la Ville de Rivière-Rouge, et ce, pour l'année 2013.

ADOPTÉE

009/14-01-13

APPROBATION DU BUDGET 2013 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (O.M.H.) DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget 2013 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge, tel que présenté par l'O.M.H. et résumé comme suit :

Revenus 96 888,00 \$
Dépenses 175 865,00 \$
Déficit 78 977,00 \$ partagé comme suit :

- contribution de la Société d'Habitation du Québec : 71 079,00 \$
- contribution de la Ville de Rivière-Rouge : 7 898,00 \$.

ADOPTÉE

010/14-01-13

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET 2013

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des dépenses incompressibles suivantes prévues au budget pour l'année 2013 :

| Description | Code objet | Montant |
|----------------------------|------------|--------------|
| Salaires élus | 130 @ 139 | 189 258 \$ |
| Salaires | 140 @ 149 | 2 781 557 \$ |
| Formation des pompiers | 154 | 11 000 \$ |
| Cotisations de l'employeur | 210 @ 280 | 680 882 \$ |
| Transport & communications | 320 @ 340 | 146 295 \$ |
| Services professionnels : | | |
| Vérification comptable | 413 | 12 105 \$ |
| Services informatiques | 414 | 213 243 \$ |
| Assurances générales | 420 | 161 310 \$ |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

| | | |
|---|-----|---------------------|
| Services : | | |
| Police | 441 | 506 104 \$ |
| Contrats de déneigement | 443 | 2 500 \$ |
| Vidange fosse septique (camping) | 445 | 3 000 \$ |
| Contrat cueillette matières résiduelles | 446 | 213 569 \$ |
| Formation | 454 | 54 912 \$ |
| Cotisations et abonnements | 494 | 160 514 \$ |
| Frais de banque | 496 | 3 660 \$ |
| Loyers MRC | 511 | 2 434 \$ |
| Location terrains | 512 | 4 308 \$ |
| Contrat service photocopieur | 529 | 7 460 \$ |
| Électricité | 681 | 363 890 \$ |
| Frais de financement (intérêts sur dettes) | 840 | 211 372 \$ |
| Quote-part MRC | 951 | 316 544 \$ |
| Quote-part supra-locaux | 951 | 1 500 \$ |
| Quote-part Agglomération | 951 | 546 008 \$ |
| Quote-part R.I.D.R. | 951 | 247 224 \$ |
| Quote-part O.M.H. Rivière-Rouge | 959 | 7 898 \$ |
| Immatriculation | 965 | 33 289 \$ |
| Quote-part Transport adapté | 970 | 12 840 \$ |
| Quote-part Transport collectif | 970 | 41 607 \$ |
| Quote-part Carrefour Jeunesse Desjardins | 970 | 7 000 \$ |
| Total des dépenses incompressibles pour 2013 : | | 6 943 283 \$ |
| Total du budget de la Ville de Rivière-Rouge : | | 8 142 920 \$ |
| Total du budget de l'Agglomération : | | 856 486 \$ |
| % sur les budgets de la Ville de Rivière-Rouge et de l'Agglomération : | | 77,15 % |

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

011/14-01-13

AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et les conseillers Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Montréal du 9 au 11 mai 2013 et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De leur rembourser les frais encourus conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

012/14-01-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

ADHÉSIONS À DES ASSOCIATIONS ET CORPORATIONS PROFESSIONNELLES

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et au Barreau du Québec.

D'autoriser la greffière à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

D'autoriser les inspecteurs en bâtiment et environnement, M. Jean Séguin et M. Yves Séguin, et l'inspectrice en bâtiment et environnement, Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, à adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

D'autoriser la Ville à adhérer à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (ALMLL).

De défrayer ces coûts d'adhésion, incluant les coûts de l'assurance responsabilité offerte par l'association professionnelle s'il y a lieu.

ADOPTÉE

013/14-01-13

FORMATIONS ET CONGRÈS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à participer, au choix de cette dernière, aux sessions de formation offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et/ou par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et/ou par CCH Canadienne ltée (CCH) et à participer au congrès offert par l'ADMQ ou par la COMAQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la greffière à participer, au choix de cette dernière, aux sessions de formation offertes par l'ADMQ et/ou par la COMAQ et/ou par CCH et à participer au congrès offert par l'ADMQ ou par la COMAQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la trésorière et la greffière adjointe à participer aux sessions de formation offertes par l'ADMQ et/ou par CCH et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser le directeur du Service d'urbanisme et d'environnement, la directrice adjointe du Service d'urbanisme et d'environnement, les inspecteurs en bâtiment et environnement, M. Jean Séguin et M. Yves Séguin, et l'inspectrice en bâtiment et environnement, Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, à participer à des sessions de formations offertes par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) ou par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), selon les modalités déterminées par le directeur du Service d'urbanisme et d'environnement.

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur adjoint du Service de sécurité incendie à participer au congrès offert par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

014/14-01-13

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de :

- M. Christian Boyer, à titre de préposé aux patinoires extérieures, poste temporaire, à compter du 11 décembre 2012;
- M. Dominic Gaudreau, à titre de préposé aux patinoires extérieures, poste temporaire, à compter du 11 décembre 2012;
- Mme Louise Landry, à titre de chauffeur, opérateur et journalier, poste temporaire, à compter du 18 décembre 2012;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

015/14-01-13

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Mme Anny Cloutier, à titre d'adjointe administrative au Service des loisirs et de la culture et Travaux publics, poste régulier à temps complet, classe 8 - échelon 5, à compter du 1^{er} janvier 2013, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

016/14-01-13

EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR, OPÉRATEUR ET JOURNALIER ET CHAUFFEUR JOURNALIER

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Jacques Levac, à titre de chauffeur, opérateur et journalier et chauffeur journalier, poste régulier à temps complet, classes 7 et 4 - échelon 1, à compter du 23 décembre 2012, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

NOTE : Mme Déborah Bélanger, mairesse, se retire des débats et de la décision entourant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêt découlant d'un lien familial et elle revient après à son poste.

NOTE : M. le maire suppléant Normand Gravel est présent durant l'absence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.



No de résolution
ou annotation

017/14-01-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR, OPÉRATEUR ET JOURNALIER ET CHAUFFEUR JOURNALIER

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Patrick Morin, à titre de chauffeur, opérateur et journalier et chauffeur journalier, poste régulier à temps complet, classes 7 et 4 - échelon 4, au Service des loisirs et de la culture et Travaux publics à compter du 11 décembre 2012, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

018/14-01-13

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE SESSION DE FORMATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et de la conseillère, Mme Diane Gargantini, ou de la directrice générale, Mme Julie Godard, en cas d'absence de l'une de ces personnes, à une session de formation sur le thème « réussir une consultation publique » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) devant avoir lieu le 31 janvier 2013 à Saint-Jérôme et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

019/14-01-13

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, pour la vérification des états financiers de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2012, comprenant les états financiers de l'Agglomération pour le même exercice, en contrepartie de la somme de 9 750,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

020/14-01-13

APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2012-01 : CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR UNE PARTIE DES ANNÉES 2012, 2013 ET 2014 : AJOUT AU CONTRAT

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2012-01 pour la conciergerie d'édifices municipaux, le conseil municipal, par la résolution numéro 086/05-03-12 adoptée à la séance du 5 mars 2012, a adjugé le contrat relatif à la conciergerie de six (6) édifices municipaux de la Ville à Mme Line Isabelle, étant la seule soumissionnaire conforme, au prix forfaitaire de 71 352,00 \$ plus les taxes applicables, soit un montant total mensuel de 2 973,00 \$ plus les taxes applicables, tel contrat étant pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé à Mme Line Isabelle d'effectuer des services de conciergerie à toutes les semaines au bloc de services, à raison de cinq (5) jours par semaine, et à la gare, à raison d'une (1) fois par semaine, pour les mois de janvier 2013 à avril 2013 inclusivement et que les représentants de la Ville et Mme Line Isabelle se sont entendus sur un montant de 75,00 \$ par semaine plus les taxes applicables pour ce travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 086/05-03-12, adoptée à la séance du 5 mars 2012, de manière à ajouter au contrat initial de conciergerie de Mme Line Isabelle un montant de 75,00 \$ par semaine plus les taxes applicables pour les mois de janvier, de février, de mars et d'avril 2013 pour le travail supplémentaire de conciergerie aux deux (2) édifices mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

021/14-01-13

CONTRAT POUR TRAVAUX URGENTS ET MAJEURS DE RÉPARATIONS ÉLECTRIQUES AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accorder un contrat à « Champagne Électrique inc. », pour un montant maximum de 10 000,00 \$ plus les taxes applicables, pour effectuer des travaux urgents et majeurs de réparations électriques au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

Que la dépense liée à la présente soit prise à même le « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) », et ce, pour un montant maximum de 11 000,00 \$.

ADOPTÉE

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

022/14-01-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 213 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE DEUX CHARGEUSES-RÉTROCAVEUSES ET D'ÉQUIPEMENTS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire ajournée du conseil municipal tenue le 10 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière adjointe;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 213 décrétant l'acquisition de deux chargeuses-rétrocaveuses et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 213 décrétant l'acquisition de deux chargeuses-rétrocaveuses et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.

RÈGLEMENT NUMÉRO 213 : DATE DE LA TENUE DU REGISTRE

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 213 au 30 janvier 2013 de 9h00 à 19h00 à l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

023/14-01-13

MESURES D'URGENCE 2012

ATTENDU que les 21 et 22 décembre 2012 une tempête hivernale importante a sévi sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, accompagnée de chutes de neige importantes, plus de 60 centimètres en 24 heures environ;

ATTENDU que ces chutes de neige, accompagnées parfois de vents violents, ont provoqué des pannes électriques majeures sur le territoire de la Ville ainsi que le bris de plusieurs arbres sur le réseau routier amenant plusieurs problèmes d'alimentation électrique et de circulation, et ce, à certains endroits, jusqu'au 25 décembre 2012;

ATTENDU l'ampleur de la situation, des mesures d'urgence ont dû être décrétées par la Ville de Rivière-Rouge dès le 21 décembre à 14h15, et ce, jusqu'au 25 décembre 2012;

ATTENDU que lors de ces mesures d'urgence les employés de la Ville (Service des travaux publics, Service de sécurité incendie et Service administratif) ont dû travailler ou intervenir à plusieurs endroits sur le territoire, et ce, à toute heure du jour ou de la nuit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge soit reconnue zone désignée en vertu d'un décret à être adopté par le Gouvernement du Québec.

Que la Ville de Rivière-Rouge puisse bénéficier d'un éventuel programme d'aide financière établi par le Gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur la Sécurité civile*.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'au député de Labelle, M. Sylvain Pagé.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

024/14-01-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

MESURES D'URGENCE 2012 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS POUR L'UTILISATION DE VÉHICULES ET D'AUTRES ÉQUIPEMENTS PERSONNELS

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des comptes soumis relatifs à l'utilisation de véhicules et d'autres équipements personnels du personnel du Service de sécurité incendie durant les mesures d'urgences 2012 de la Ville, pour la période du 21 au 25 décembre 2012 au montant total de 3 855,00 \$, le tout conformément au rapport préparé par l'adjointe administrative et responsable du Service de sécurité incendie, Mme Réjeanne St-Denis, en date du 4 janvier 2013.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

025/14-01-13

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De demander à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, d'appuyer notre demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier local pour chaque secteur de la Ville de Rivière-Rouge identifié ci-dessous, pour un total de 405 040,00 \$ plus les taxes applicables :

- Secteur L'Annonciation : montée Gareau et montée du Lac-Paquet (réfection des chaussées et pavage), coût des travaux : 100 000,00 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur L'Annonciation : rue Boileau et montée Charbonneau (réfection des rues sur 315 mètres linéaires plus les bordures), coût des travaux : 65 700,00 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur L'Annonciation : rue des Colibris (réfection des fossés et chargement des fondations de MG-56 et de MG-20), coût des travaux : 25 000,00 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin du Lac-Lanthier Est (réfection des fossés et chargement des fondations de MG-56 et de MG-20), coût des travaux : 50 000,00 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin du Lac-Marsan Est (réfection des fossés et chargement des fondations de MG-20), coût des travaux : 48 000,00 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin Fex (chargement des fondations de MG-56 et de MG-20), coût des travaux : 18 500,00 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin Gargantini (réfection des fossés et dynamitage), coût des travaux : 10 000,00 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : montée Bigras (réfection de fossés, chargement des fondations et pavage de la chaussée sur 430 mètres linéaires), coût des travaux : 72 840,00 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

- Secteur Sainte-Véronique : chemin Lalonde (réfection des fossés), coût des travaux : 15 000,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

026/14-01-13

ADHÉSION AU RÉSEAU ENVIRONNEMENT POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion au Réseau environnement pour l'année 2013 et d'en défrayer le coût au montant de 260,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

027/14-01-13

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS

ATTENDU que le lot plus amplement connu et désigné comme étant le lot 37-1-2, du rang 3 du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 9840-28-2550 (ci-après appelé la propriété) est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU qu'à la suite d'une inspection du territoire nous avons constaté des travaux de remblai et d'excavation dans le littoral et la rive d'un ruisseau;

ATTENDU que le propriétaire a été formellement mis en demeure par les procureurs de la Ville de Rivière-Rouge pour corriger cette contravention aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que le propriétaire refuse de se conformer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De confier un mandat de services professionnels à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

028/14-01-13

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS-MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂNÉS (PIQM-MADA)

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) relativement à un projet visant la circulation piétonnière sécuritaire pour les aînés et les familles sur la rue L'Annonciation Sud et Nord de la Ville, dont les coûts sont estimés à 224 500,00 \$ plus les taxes applicables, soit à 258 118,88 \$ incluant les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT que l'aide financière pouvant être octroyée dans le cadre de ce programme correspond à un maximum de 50 % des coûts admissibles pour les municipalités de 3 000 habitants et plus et que toutefois l'aide gouvernementale allouée ne peut excéder 100 000,00 \$ par projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville à présenter, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) relativement au projet de prolongement des trottoirs vers le sud, soit vers le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, et vers le nord, soit vers le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle, et ce, sur la rue L'Annonciation Sud et Nord de la Ville, tel projet dont le coût total est estimé à un montant de 258 118,88 \$ incluant les taxes applicables.

Que la Ville de Rivière-Rouge confirme son engagement à assumer un montant maximum de 158 119,00 \$ pour ce projet à même un éventuel règlement d'emprunt.

De confirmer que le projet mentionné ci-dessus est autorisé par le conseil municipal de la Ville et que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture soit désigné la personne autorisée à agir au nom de la Ville pour ce projet et qu'il soit autorisé à signer tout document officiel concernant ledit projet, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

029/14-01-13

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR « LE CANADA EN FÊTE » 2013

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande de financement auprès de « Patrimoine Canadien » pour l'organisation et la tenue d'activités lors du « Canada en fête » 2013 devant avoir lieu les 23 et 24 juin 2013 à Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

030/14-01-13

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISMES POUR 2013

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement des subventions aux organismes sans but lucratif conformément aux montants et aux organismes sociaux, culturels ou sportifs sans but lucratif identifiés à la liste du budget 2013 portant le titre « Subventions aux organismes » totalisant 49 785,00 \$ préparée par la trésorière pour l'année 2013 et datée du 7 janvier 2013, le tout en suivant la procédure suivante :

- que le Service de la trésorerie fasse le versement desdites subventions, au cours de l'année 2013, dès réception d'une recommandation de versement provenant du directeur du Service des loisirs et de la culture ou de la directrice générale de la Ville, le tout faisant suite à une demande écrite de l'organisme visé par cette subvention.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

031/14-01-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

PLAISIRS D'HIVER 2013

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la préparation et la tenue d'activités, par le Service des loisirs et de la culture de la Ville, dans le cadre de « Plaisirs d'hiver » édition 2013, le tout pour une dépense nette totale ne devant pas excéder 6 200,00 \$.

ADOPTÉE

032/14-01-13

RECONNAISSANCE DE LA MISSION D'ORGANISME COMMUNAUTAIRE DE LA FADOQ - RÉGION DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE FADOQ - Région des Laurentides est un organisme à but non lucratif incorporé au Québec, sous le matricule 1142153999, qui offre des services à des organismes et à des individus sur le territoire de la région administrative des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ - Région des Laurentides a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus, de les représenter devant les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins collectifs, d'organiser des activités, des programmes et des services répondant à leurs besoins afin qu'elles conservent leur autonomie et leur engagement dans la communauté le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est financé par des cotisations de membres, des partenaires privés ainsi que des subventions ponctuelles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge reconnaisse la mission d'organisme communautaire de la FADOQ - Région des Laurentides en adhérant en tant que membre associé et en payant la cotisation annuelle pour 2013 au montant de 125,00 \$ non taxable.

Que le conseil municipal recommande à ses citoyens de 50 ans et plus d'adhérer au Réseau FADOQ afin de profiter des avantages qu'un tel regroupement puisse leur offrir.

ADOPTÉE

033/14-01-13

RECONNAISSANCE POUR L'ORGANISATION DES JEUX FADOQ DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE le Réseau FADOQ des Laurentides fait la promotion d'un vieillissement actif par l'intégration de saines habitudes de vie auprès des personnes de 50 ans et plus sur le territoire de la Région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme réalisera, du 21 mai au 6 juin 2013, les 16^e Jeux FADOQ des Laurentides, un événement régional qui permet aux personnes de 50 ans et plus de participer à des épreuves sportives et récréatives qui seront présentées dans les huit MRC de la Région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau FADOQ des Laurentides publie un Programme officiel des jeux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge reconnaisse l'organisation des Jeux FADOQ des Laurentides pour sa valeur positive sur la santé des citoyens de 50 ans et plus de sa communauté.

Que le conseil municipal recommande aux instances régionales de prévoir un soutien financier afin de permettre la réalisation annuelle d'un événement de cette envergure.

Que le conseil municipal s'engage à verser un montant de 100,00 \$ pour l'inscription de son emblème municipal dans le Programme officiel des jeux de 2013.

Que la Ville informe ses citoyens de 50 ans et plus de la tenue des Jeux FADOQ des Laurentides selon ses moyens de communications habituelles.

ADOPTÉE

DIVERS

034/14-01-13

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE : VENTE DE FIBRES EXCÉDENTAIRES (FIBRES EN COPROPRIÉTÉ)

ATTENDU la réception par la Commission scolaire Pierre-Neveu d'une offre présentée par la compagnie Télébec, quant à l'achat de deux fibres optiques, communément nommées fibres excédentaires, sur une longueur approximative de 8,52 km impliquant les tronçons T043, T044, T045 et T045-1;

ATTENDU que la compagnie Télébec désire se porter acquéreur de deux fibres reliant les tronçons de Mont-Laurier et Lac-des-Écorces;

ATTENDU que la compagnie Télébec est partenaire du réseau de fibres optiques et jouit donc de tous les droits et avantages que lui confère ce statut;

ATTENDU que l'article 10.1.2 de la Convention entre les propriétaires qui stipule que les partenaires peuvent se vendre, se céder, s'échanger ou se louer une ou plusieurs fibres, sans aucune restriction;

ATTENDU qu'un minimum de quatre fibres excédentaires en copropriété reliant Mont-Laurier à Lac-des-Écorces est disponible à la vente (appartenant à l'ensemble des partenaires);

ATTENDU que la compagnie Télébec a déposé une offre d'achat conforme aux coûts de construction initiaux majorée à l'IPC jusqu'en 2010;

ATTENDU que des coûts d'entretien du réseau sont à prévoir incessamment;

ATTENDU le dépôt du document faisant état de la répartition du prix de vente entre les partenaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente appartenant à la copropriété de deux fibres optiques, communément appelées fibres excédentaires, d'une longueur approximative de 8,52 km impliquant les tronçons T043, T044, T045 et T045-1, à la compagnie Télébec pour un montant total de 8 460,00 \$ (+ taxes), dont 5 039,00 \$ (+ taxes) à la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) et 1 680,00 \$ (+ taxes) à Vidéotron, et ce, conditionnellement à ce que tous les frais afférents à la transaction soient assumés par l'acquéreur.

D'autoriser Mme Jackline Williams, directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

D'accepter que la somme de 183,00 \$ revenant à la Ville de Rivière Rouge soit conservée par la CSPN afin de couvrir les éventuels frais d'entretien du réseau de fibre optique et qu'une reddition de compte soit transmise ultérieurement.

ADOPTÉE

035/14-01-13

PARTAGE DE LA DÉPENSE POUR LA PRÉSENCE DE POLICIERS CADETS - ÉTÉ 2013

ATTENDU que la Sûreté du Québec (SQ) a signifié que, dorénavant, les coûts associés à la présence de policiers cadets sur le territoire des MRC devront être assumés à 50 % par les MRC;

ATTENDU que les membres du Comité de sécurité publique de la MRC reconnaissent les bénéfices de cette présence policière;

ATTENDU que les membres du Comité recommande aux municipalités l'embauche de deux policiers cadets pour la période estivale 2013 et que les coûts engendrés, de 10 000,00 \$ (10 000,00 \$/cadet x 2 cadets/50 %), soient répartis à part égale sur la richesse foncière et la population;

ATTENDU qu'avec l'augmentation de 8.42 % que la Ville de Rivière-Rouge a subi pour l'année 2013 pour la quote-part de la Sûreté du Québec, l'embauche de policiers cadets aurait dû être assumé à même cette enveloppe;

ATTENDU que nous considérons l'importance d'une présence policière continue lors de nos festivités estivales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte de participer financièrement à l'embauche de deux policiers cadets pour l'été 2013, selon la répartition énoncée ici-bas.

| # MUNICIPALITÉ | MUNICIPALITÉ | MIXTE 50 % - 50 % \$ QUOTE-PART |
|----------------|------------------------|------------------------------------|
| 79065 | CHUTE-SAINT-PHILIPPE | 304 \$ |
| 79097 | FERME-NEUVE | 696 \$ |
| 79025 | KIAMIKA | 226 \$ |
| 79050 | L'ASCENSION | 275 \$ |
| 79047 | LA MACAZA | 388 \$ |
| 79078 | LAC-DES-ÉCORCES | 693 \$ |
| 79015 | LAC-DU-CERF | 171 \$ |
| 79060 | LAC-SAGUAY | 158 \$ |
| 79105 | LAC-SAINT-PAUL | 162 \$ |
| 79088 | MONT-LAURIER | 3 308 \$ |
| 79110 | MONT-SAINT-MICHEL | 160 \$ |
| 79030 | NOMININGUE | 837 \$ |
| 79010 | NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN | 270 \$ |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

| | | |
|-------|----------------------------|-----------|
| 79005 | NOTRE-DAME-DU-LAUS | 627 \$ |
| 79037 | RIVIÈRE-ROUGE | 1 283 \$ |
| 79022 | SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES | 208 \$ |
| 79115 | SAINTE-ANNE-DU-LAC | 170 \$ |
| NR790 | T.N.M. | 64 \$ |
| | TOTAL | 10 000 \$ |

ADOPTÉE

036/14-01-13

MORATOIRE SUR LE MODE DE PAIEMENT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU que la quote-part de la Sûreté du Québec de la Ville de Rivière-Rouge subit pour l'année 2013 une hausse de 8,42 % passant de 466 778,00 \$ à 506 104,00 \$;

ATTENDU que la majorité des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle ont subi des hausses considérables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère de la Sécurité publique de mettre un moratoire sur le mode actuel de paiement de la Sûreté du Québec par les municipalités et qu'une nouvelle formule soit étudiée pour rendre plus équitables les quotes-parts des municipalités.

De faire parvenir une copie de la présente résolution au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, à la MRC d'Antoine-Labelle, à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil, la directrice générale et la greffière adjointe répondent aux questions adressées par le public.

037/14-01-13

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 28 janvier 2013 à 19h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les sujets suivants :

1. Appel d'offres numéro 2013-01 : Fourniture de deux chargeuses-rétrocaveuses neuves et d'équipements;
2. Appel d'offres numéro 2013-02 sur invitation : Fourniture et installation d'une génératrice neuve;
3. Autorisation de participation au colloque sur la sécurité civile et incendie 2013;
4. Vente d'une partie du lot 42 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

5. Demandes de subvention dans le cadre du programme de la « Politique nationale de la ruralité 2007-2014 ».

Il est 20h57.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux